

ASIAN DEVELOPMENT BANK

YLF/fov
Director
BOARD OF DIRECTORS

Commercial Center P. O. Box 126
Makati, Rizal D-708, Philippines

E.V.D. HANDELSABTEILUNG	
No.	799.3.0.1
GATT	
EE	
R	2 1. DEZ. 1971 3.1.72
Kopie an	

Makati, le 13 décembre 1971

Yves-Louis Fiévet

à

Eidg. Volkswirtschaftsdepartement
Handelsabteilung
z. Hd. Herrn Minister H. Buehler
3000 BERN, Switzerland

Objet: Relèvement des salaires du Président, du Vice-Président, des Administrateurs et des Administrateurs suppléants de la Banque.

En séance privée le Conseil d'Administration a examiné le 9 décembre le problème cité en référence.

Cette question s'est trouvée posée, comme conséquence d'une décision prise par le Conseil d'Administration, à la grande majorité de ses membres le 25 novembre dernier de relever en raison des hausses importantes du coût de la vie tant aux Philippines qu'à l'étranger depuis 1969, les salaires du personnel étranger employé par la Banque qui n'avaient pas été modifiés depuis cette époque. Le Conseil d'Administration après de longues discussions avait approuvé en partie les propositions du Président et décidé de relever de 13% ses rémunérations.

Cependant, cette mesure n'a pu être appliquée dans l'immédiat à tous les membres étrangers du personnel. En effet, la pratique jusqu'à présent suivie par la Banque veut qu'aucun membre du personnel ne puisse avoir un traitement supérieur à celui d'un Administrateur. Ainsi donc, la limite précédente de \$28,000 par an correspondant au salaire d'un Administrateur, pour le personnel a dû être maintenue provisoirement, ce qui entraîne un écrasement de la hiérarchie au sommet tant qu'une décision ne sera pas prise en ce qui concerne les Administrateurs.

C'est ce problème qui a été évoqué d'une façon préliminaire le 9 décembre. Je n'ai pas à cette occasion donné d'opinion particulière mais il est vrai qu'une proposition doit être faite par le Conseil d'Administration au Conseil des Gouverneurs compétent en la matière et qu'il me faudra dans un proche avenir prendre position.

Mes collègues, qui avaient déjà semble-t-il, certaines indications de leurs pays respectifs ont été plus explicites. Des discussions qui se sont engagées ressort l'impression suivante.

Mis apart deux représentants (le représentant des pays scandinaves en raison de l'incidence financière d'une telle mesure, et le représentant singalais pour des raisons plus obscures), les Administrateurs ont reconnu, d'une façon ou d'une autre, qu'il était logique d'accepter une augmentation des salaires des Administrateurs.

Les arguments généralement développés ont été les suivants:

1). Il est indispensable de prendre une décision en ce qui concerne le haut personnel étranger de la Banque, dont le traitement reste bloqué actuellement à \$28,000 par an. On ne comprendrait pas que ces derniers ne puissent pas bénéficier d'une mesure générale d'augmentation de salaire basé sur la hausse du coût de la vie pour la seule raison que l'on ne désirerait pas augmenter les Administrateurs.

2). Le principe suivant lequel aucun membre de la Banque ne peut percevoir plus qu'un Administrateur a été défendu avec vigueur par la plupart des membres asiatiques. Il s'agit là d'une question de principe qui paraît revêtir la plus grande importance pour les pays asiatiques. Si un tel principe était remis en cause il en résulterait une incontestable perte de prestige pour le Conseil d'Administration.

3). Il existe actuellement un écart très sensible entre les rémunérations du personnel étranger de la Banque et celles du personnel des autres organismes internationaux, ce qui nuit au recrutement de la Banque; ce fut une des raisons du récent relèvement de salaire accordé par le Conseil d'Administration. Il n'en est que plus important de relever la rémunération des membres les plus importants de la Banque. Mais de même existe-t-il un écart important entre les rémunérations des Administrateurs et de leurs suppléants de la Banque Asiatique avec celles des membres du Conseil d'Administration des autres banques de développement et ceci depuis plusieurs années (voir tableau en annexe). Pour ces raisons il paraît à la majorité du Conseil indispensable de rétablir la situation à la fois du personnel supérieur de la Banque et des Administrateurs.

4). En ce qui concerne l'incidence financière de cette décision, il a été mis en avant que son coût^{ne} représentait au plus que 1 % du budget actuel.

5). Un autre point dont l'importance ne peut être minimisée a été également soulevé. C'est celui de la situation des Administrateurs suppléants qui perçoivent actuellement un traitement très sensiblement inférieur à celui des Administrateurs. Nombre de voix se sont élevées pour demander que cet écart soit réduit sensiblement à la faveur de cette augmentation. Je ne peux personnellement que donner mon appui personnel à une telle proposition qui me paraît conforme à l'équité.

En définitive, certains Administrateurs ont déjà pris officiellement une position favorable au principe du relèvement des rémunérations des Administrateurs et par voie de conséquence du personnel supérieur de la Banque. Il s'agit des représentants du Japon, de l'Inde, de Singapour, de la Corée, du groupe Philippines, Pakistan; deux représentants comme je l'ai indiqué déjà ont pris une position opposée. Les autres Administrateurs se sont montrés personnellement favorables notamment celui des Etats-Unis bien qu'il n'ait pas de certitude d'être suivi par son gouvernement. J'ai l'impression personnelle qu'une majorité importante se dégagera pour approuver le schéma suivant:

- Relèvement des salaires des Administrateurs de \$28,000 à \$31,000 par an;

- Relèvement des salaires des Administrateurs suppléants de \$22,000 à \$26,000 au minimum et relèvement des émoluments du Président et du Vice-Président suivant le même montant que celui accordé aux Administrateurs afin de ne pas accroître l'écart qui existe déjà.

Une nouvelle réunion restreinte du Conseil d'Administration va avoir lieu à ce sujet le 14 décembre au cours de laquelle la situation s'éclaircira peut-être.

Je ne prendrai position sur ces questions que dans la mesure où je recevrai de votre part des instructions, que je vous saurais gré de bien vouloir me faire parvenir dès que possible.

J'ajoute que le Conseil d'Administration sera amené à prendre une décision dans le courant de Janvier. Un projet de résolution sera adressé aux Gouverneurs qui auront à exprimer leur vote par voie postale, probablement avant la fin du mois de Février.

YVES-LOUIS FIEVET

copie:

- Schweizerische Nationalbank
z. Hd. Herrn Direktor Dr. J. Lademann
Zurich, Switzerland

CONFIDENTIAL

As of October 1, 1971

COMPARISON OF THE REMUNERATION OF THE ADB, IBRD AND IDB
FOR PRESIDENT, VICE-PRESIDENT, EXECUTIVE DIRECTORS & ALTERNATE DIRECTORS

	(U.S. Dollars annually)							Present
	From Nov.62	From Nov.65	From Nov.66	From Sept.68	From Nov.68	From Aug.69	From Sept.69	
<u>ADB</u>								
President	-	-	34,000	-	-	-	40,000	40,000 ^{1/}
Vice-President	-	-	28,500	-	-	-	34,000	34,000 ^{3/8}
Directors	-	-	25,000	-	-	-	28,000	28,000 ^{3/1}
Alternates	-	-	20,000	-	-	-	22,000	22,000 ^{2/6}
<u>IBRD</u>								
President	40,000	40,000	-	-	50,000	50,000	-	50,000
Vice-President	*	*	-	-	*	*	-	*
Directors	25,000	28,000	-	-	31,000	35,000	-	35,000
Alternates	20,000	22,000	-	-	25,000	27,000	-	27,000
<u>IDB</u>								
President	*	-	-	34,500	-	34,500	-	44,000 ^{1/}
Vice-President	*	-	-	*	-	32,000	-	33,800 ^{1/}
Directors	25,000	-	-	28,000	-	31,000	-	31,000
Alternates	20,000	-	-	22,000	-	25,000	-	25,000

* Information not available.

^{1/} Effective date not known.